



# Les travailleurs migrants ne sont pas des jouets !



Depuis lundi 21 octobre 2013, trente-cinq travailleurs Egyptiens et Marocains de l'entreprise AT- France de Bondoufle (91) – qui fabriquent et restaurent des palettes pour le compte de Carrefour et de Coca Cola – sont en grève avec la CGT et occupent leur lieu de travail.

Avant juillet 2012, ces salariés travaillaient à Milan, en Italie, pour la société AT- international dont AT-France est une filiale, de façon tout à fait régulière.

Depuis cette date, la société AT-International les a détachés sur Bondoufle en suivant à cette fin la procédure définie par l'administration française. Avec copie du contrat de mise à disposition signé entre les deux entreprises (AT-International et AT-France ) et les pièces nécessaires envoyées à la Direction du Travail (Direccte) de l'Essonne. Le tout, depuis, sans retour négatif de la part de la Direccte.

La Préfecture de l'Essonne, qui visiblement s'est pris les pieds dans le tapis, a soudain décidé, en décembre 2012, que ces salariés ne pouvaient pas travailler à AT-France. La police de l'air et des frontières a investi l'entreprise et a embarqué onze d'entre eux. La préfecture par un arrêté voulait les renvoyer en Italie, entre deux gendarmes.

Cet arrêté préfectoral a été cassé par le Tribunal administratif de Versailles. Mais la préfecture de l'Essonne s'est entêtée, a fait appel. Et le 12 septembre 2013 la Cour d'Appel lui a donné raison.

Au lieu de défendre les salariés qu'elle a fait venir d'Italie, la direction d'AT-France, sans honte, leur adresse un courrier en date du 17 octobre où l'on peut lire ces lignes :

*"Notre société ne pouvant prendre le risque d'employer un étranger en situation irrégulière, nous vous mettons en demeure par la présente de nous justifier dans un délai d'un mois... de l'obtention d'un titre de séjour vous autorisant à travailler en France, ou tout du moins d'un récépissé de demande d'un tel titre de séjour. À défaut, nous serions contraints de mettre fin au détachement vous concernant".*

Mais qui, sinon le patron de cette entreprise, a demandé à ces salariés de quitter l'Italie pour venir travailler à Bondoufle ? Hallucinant !

La réponse des travailleurs face à cette menace à peine voilée d'être licenciés a été immédiate : ils se sont mis en grève et ont occupé l'usine.

La solution à cette situation totalement ubuesque appartient en tout premier lieu à la Préfecture de l'Essonne.

Que la direction d'AT-France refuse de prendre ses responsabilités en se cachant derrière une décision de justice alors que c'est elle qui a fait venir ces trente-cinq travailleurs en France, n'est pas surprenant vu la manière dont elle traite son personnel de façon générale.

Ce n'est pas aux salariés de faire les frais de cette situation, où tant la direction d'AT-France que la Préfecture de l'Essonne sont complètement dépassées par ce qu'elles ont généré.

Pour la CGT, c'est à la Direction du Travail de l'Essonne et à l'employeur de démêler cet imbroglio au bénéfice des travailleurs afin qu'ils puissent continuer leur travail ici.

Montreuil, le 25 octobre 2013.